

Amédée V : 1285-1328

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **4 (1894)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AMÉDÉE V

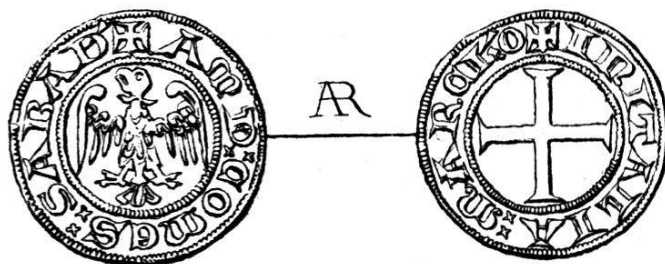
1285-1328

N° 20. Aigle éployée à une tête, présentant au cou une particularité sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure : elle paraît cravatée.

† AMD' × COMES × SABAD'

R̄. Croix pattée.

† INITALIA × MARCH'O



Argent. Poids : 3,26. Ma collection.

Cette pièce, d'une conservation admirable ⁽¹⁾, faisait partie, avec une quarantaine d'autres, semblables mais variées, dont le plus grand nombre m'a passé par les mains, d'un trésor trouvé il y a quelques années en Dauphiné qui contenait aussi des gros de Jean de Genève, archevêque de Vienne. Celle-ci, la seule de celles que j'ai vues où le mot SABAVDIE abrégé fût orthographié sans V, SABAD', ressemble en cela à l'exemplaire, alors unique, de cette espèce intéressante, qui fut découvert par D. Promis et décrit sous le n° 1 dans son *Supplément aux monnaies inédites du Piémont* ⁽²⁾. Il l'attribue à Amédée IV en s'appuyant sur des considérations que je serai obligé de contester après avoir décrit la série des pièces analogues. Pour le moment, je ne retiens que ce point : qu'est-ce que le nœud qu'on voit autour du cou de l'aigle ? Et d'abord comment faut-il appeler cet accessoire ?

Le premier terme qui se présente à l'esprit et à la plume,

(1) La figure, malheureusement, n'est pas parfaite : l'apostrophe qui surmonte et traverse le D d'AMD', très mince mais visible sur la pièce, n'a pas été rendue par le dessin.

(2) Domenico PROMIS, *Monete inedite del Piemonte*, Supplemento, Turin, 1866, p. 7.

c'est celui de cravate. Mais ce mot, désignant une chose dont l'origine est toute récente, comme l'indique l'étymologie, est et doit rester étranger au langage héraldique. L'expression qui paraît convenir le mieux est celle d'aigle colletée : on dit en blason qu'un animal est colleté quand il a un collier, ou quand il a une couronne passée autour du cou. Il me semble qu'on peut, sans violer les règles, donner une troisième acception à ce mot pour indiquer que l'animal a un collet ou quelque chose de semblable.

Je ne connais pas d'armoirie où l'aigle soit représentée comme sur notre pièce et, en fait d'autre oiseau, je n'ai trouvé que la cigogne (empiétant un poisson, etc.) des Nagyrhévy, famille hongroise, qui a autour du cou une sorte de nœud dont les deux bouts flottent à dextre (1). Siebmacher appelle cela en allemand *Schleife*, ce qui peut se traduire par nœud coulant ou collet d'oiseleur.

Maintenant, pourquoi l'aigle de notre pièce est-elle colletée ? Est-ce une fantaisie du graveur ? Ou bien cela a-t-il une signification historique, est-ce une allusion à quelque fait contemporain ? Je l'ignore, et je serais bien charmé si quelqu'un pouvait me suggérer à ce sujet une conjecture plausible. Si l'on trouvait la même singularité sur des monnaies antérieures d'autres pays, cela ne ferait que reculer la difficulté, mais au moins cela montrerait qu'elles ont servi de modèle à l'artiste qui travaillait pour Amédée V et assurerait l'attribution de cette pièce.

Peut-être est-ce simplement l'exagération de la forme conventionnelle et des proportions trop grandes qu'on donnait souvent au moyen âge à quelques-unes des plumes du cou des aigles ; l'artiste, ignorant la différence entre l'aigle ornithologique et l'aigle héraldique, aura peut-être pris pour un objet étranger au corps de l'animal les deux grosses plumes qu'il voyait sur un dessin d'armoirie qu'on lui donnait pour modèle.

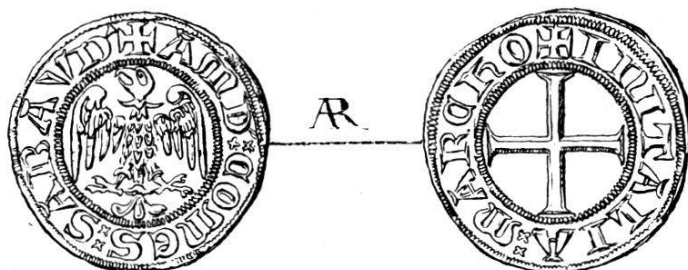
(1) *Siebmacher's Wappenbuch*, Nuremberg, 1894, tome IV, 13, 32^{me} fascicule, pl. 67.

N^o 21. Aigle éployée à une tête, colletée.

+ AMD' ✕ COMES ✕ SABAVD'

R). Croix pattée.

+ INITALIA ✕ MARCHO



Argent. Poids : 3,01. Titre : 631,5 millièmes.

Ma collection. — Un autre exemplaire, ayant appartenu à MM. Paul Stroëhlin et C^{ie}, très semblable à celui-ci, pesait 2,85. — Pour éviter des répétitions, je fais remarquer que les gros nos 21 à 30, dont je ne dirai pas expressément qu'ils font partie de ma collection ou de celle de M. de Palézieux, m'ont passé par les mains pendant qu'ils appartenait à cette maison ; quelques-uns y sont encore, la plupart ont été vendus à un grand collectionneur italien. — Je note aussi que toutes ces pièces, même celles que je décris sous un même numéro, différent plus ou moins les unes des autres par des détails : les doubles croisettes qui séparent les mots des légendes sont tantôt obliques, tantôt droites ; les apostrophes indiquant l'abréviation ont des formes, des dimensions et des positions différentes, le plumage du corps de l'aigle plus ou moins serré, etc. Il est impossible et il serait oiseux d'indiquer tout cela. — Cependant, je dois faire remarquer que sur plusieurs de ces pièces le V de SABAVD est à l'étroit et placé plus haut que la ligne, c'est-à-dire qu'il a été ajouté après coup, pour réparer une omission, ce qui prouve que SABADIE est une erreur du graveur et non pas une orthographe usitée à une certaine époque concurremment avec SABAVDIE.

N^o 22. Avers comme au n^o 21.

R̄. Croix pattée.

+ INITALIA ꝛ MARCH'O

Argent. Poids : 3,07.

N° 23. Aigle éployée à une tête, colletée.

+ AMD' ꝛ COMES ꝛ SABAVD

R̄. Comme au n° 21.

Argent. Poids : 2,83.

N° 24. Comme le n° 21, seulement la pièce étant fruste à cet endroit-là, on ne peut pas voir si le cou de l'aigle est nu ou colleté.

N° 25. Aigle éployée à une tête ; col nu.

+ AMD' ꝛ COMES ꝛ SABAVD'

R̄, Croix pattée.

+ INITALIA ꝛ MARCH'O

Argent. Poids : 2,94. Titre : 603 millièmes.

Un second exemplaire pèse 2,40 et est au titre de 633 millièmes ; un autre pèse 2,13. Ces trois pièces font partie de ma collection. — Un quatrième, appartenant à M. de Palézieux, pèse 2,55. — Cinq autres exemplaires pèsent 2,94 ; 2,81 ; 2,76 ; 2,64 et 2,47 à 48.

N° 26. Avers comme au n° 25.

R̄. Croix pattée.

+ INITALIA ꝛ MARCHO

Argent. 2 exemplaires. Poids : 2,58 et 2,42 ; ce dernier paraît être d'un métal moins bon que les autres.

N° 27. Avers comme au n° 25, mais SABAVD

R̄. Comme au n° 25.

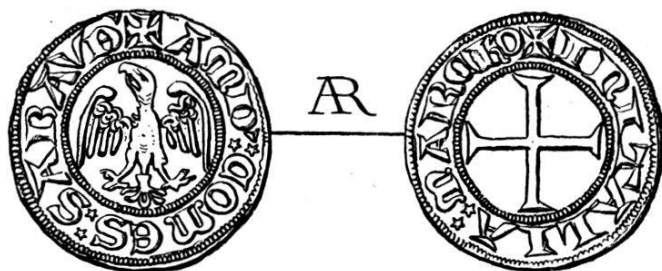
Argent. Poids : 2,96.

N° 28. Aigle éployée à une tête ; col nu.

+ AMD' * COMES * SABAVD'

ᚱ. Croix pattée.

† INITALIA ✱ MARCH'Ō



Argent. Poids : 3,26 et 2,60. Ma collection.

Un exemplaire à M. de Palézieux pèse 3,14, deux autres 2,90 et 2,42.

N° 29. Avers comme au n° 28, sauf qu'il y a un point dans le V.

ᚱ. Comme au n° 28.

Deux exemplaires. Poids : 2,73 et 2,17; le premier est d'argent comme tous les autres, le second paraît être à un titre plus bas.

N° 30. Avers comme au n° 28.

ᚱ. Croix pattée.

† INITALIA ✱ MARCHO

Argent. Poids : 2,95. Ma collection.

Trois autres exemplaires pèsent 3,11, 3,03 et 2,74.

Les onze numéros dont on vient de lire la description sont, au fond, malgré des différences de détail, des variétés ou des variantes d'une même espèce, du premier gros qui ait été frappé en Savoie. A quel souverain doit-on l'attribuer ?

D. Promis le donne à Amédée IV. Par la légende, dit-il, cette pièce pourrait être aussi bien d'Amédée V que d'Amédée IV, mais si l'on considère, ajoute-t-il ⁽¹⁾, que le comte Pierre, mort en 1268, fut le premier à prendre la croix pour armoirie, en quoi il fut suivi par

(1) *Loc. cit.* — Je traduis librement.

tous ses successeurs à l'exception de Philippe I^{er}, et qu'Amédée V monta sur le trône seulement en 1285, on est amené forcément à attribuer ce gros à Amédée IV dont les sceaux portent constamment, comme la pièce en question, l'aigle éployée à une tête, armoirie primitive de la maison de Savoie.

L'argument tiré de la croix blanche est très loin d'être probant. De ce que le comte l'a prise pour armoirie, il ne s'en suit aucunement que lui-même et ses successeurs aient dû, tous et toujours, mettre cette pièce honorable sur leurs monnaies ; celles de Pierre, nous l'avons vu, ne la portent pas, et plus tard les exemples de cette omission foisonnent : sans sortir d'Amédée V, il y a des pièces qui sont incontestablement de lui, de l'avis de Promis lui-même, et qui n'ont pas la croix de Savoie. Par conséquent on n'est pas en droit de conclure que les monnaies de ce pays qui ne la portent pas sont antérieures au Petit Charlemagne.

D'un autre côté, il y a toute une série d'arguments positifs qui militent en faveur de l'attribution de nos gros à Amédée V.

D'abord, les légendes. La formule IN ITALIA MARCHIO ne se trouve jamais avant Amédée V. Les pièces qui sont d'Amédée IV de l'avis de tout le monde, portent sur une face le nom du souverain et son titre, AM. ou AMED. COMES, et au revers SABAVDIE ; il en est de même sous ses deux successeurs, Pierre II et Philippe I^{er} : à l'avers P. COMMES ou PH. COMES, au revers SABAVDIE. Cela est aussi invariable que précédemment, sous les deux Humbert, sous Amédée III et sous Thomas, l'avers VMBERTVS, AMEDEVS ou THOMAS, et le revers SECVSIA. La mention du marquisat d'Italie inaugure une troisième manière.

Ensuite, la forme des caractères. Je suis loin de penser qu'on puisse inférer quoi que ce soit de la forme d'une lettre, considérée isolément, pour fixer la date

d'une monnaie; je parle de l'ensemble des caractères, de leur apparence générale. Eh bien, les gros que j'étudie, à inscriptions franchement gothiques, ne ressemblent pas du tout aux monnaies d'Amédée IV, qui sont d'un style intermédiaire, déjà un peu gothique, mais pas encore tout à fait; ils sont absolument semblables aux monnaies dont l'attribution à Amédée V n'est pas contestée; c'est le caractère de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e. Je suis étonné que Promis, qui s'était servi de cet argument pour réfuter Guichenon attribuant à Amédée IV un gros d'Amédée V (1), soit tombé dans la même erreur que son devancier.

Troisième argument. Les premiers gros d'argent qui aient été frappés pour représenter par une pièce effective le sol, auparavant monnaie de compte, l'ont été en France, par saint Louis, en 1252. Il est extrêmement peu probable que ces pièces se soient répandues dans d'autres pays et y aient été appréciées assez promptement pour qu'Amédée IV ait introduit cette innovation dans ses états avant 1253, date de sa mort.

Je trouve une nouvelle preuve du bien-fondé de mon attribution dans le fait que les gros de Savoie à l'aigle à une tête ont été trouvés avec des pièces au même type

(1) D. PROMIS, *Monete dei Reali di Savoia*, p. 67. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que très probablement la pièce décrite par Guichenon était précisément celle dont je parle et que Promis a réfuté d'avance l'erreur dans laquelle il devait tomber lui-même plus tard. Voici ses propres paroles : *il Guichenon che aveva osservato come prima del conte Pietro II nessuno de' Principi di Savoia aveva usato la croce per arme, ma bensì l'aquila ad una sola testa, essendogli stato comunicato un denaro d'argento con AMEDEVS COMES ed avente nel campo un' aquila ad una sola testa, coll' ali spiegate, e colla croce e la leggenda MARCHIO IN ITALIA nel rovescio, l'attribuì senza più ad Amedeo IV; ma attentamente considerandolo, specialmente nella forma delle lettere che trovansi affatto equali a quelle che vedonsi sulle monete di Amedeo V, nessuna difficoltà evvi a credere che da questo Conte sia stato battuto, però avanti il 1297, cioè prima che si coniassero i grossi a due teste. Un dubbio nascemmi anche, cioè che questa moneta sia stata (come lo sono moltissime altre) mal figurata, e che avendo un' aquila a due teste, trovandosi forse molto guasta, il disegnatore non distinguendole bene, l'abbia rappresentata con una sola. On voit par là que Promis se refusait, en 1841, à admettre l'existence du gros à l'aigle monocéphale, tout en reconnaissant, ce qui est très précieux pour ma manière de voir, que s'il avait réellement existé, il aurait été antérieur à 1297. Quand il en découvrit un exemplaire en 1866, il ne songea pas à l'identifier avec celui qui avait été décrit deux siècles auparavant par l'auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie*.*

d'un Jean, évêque de Valence. Il ne peut s'agir, d'après le style des caractères et d'autres indices, que de Jean II de Genève (1283-1297) ou de Jean III Jouffroy, ou Jous-sent (1352-1354). Les auteurs qui se sont occupés de la numismatique dauphinoise n'étaient pas d'accord à l'origine sur cette question, mais quel que fût le sens dans lequel elle aurait été tranchée, ce ne peut pas avoir été Amédée IV, mais Amédée V, qui a copié les gros de Valence à l'aigle monocéphale ou dont les gros à ce type ont été copiés dans cet évêché. Du reste, l'opinion de Poey d'Avant ⁽¹⁾ qui donnait ces pièces à Jean III, combattue par M. Long ⁽²⁾, a été réfutée par M. Charvet ⁽³⁾ et ensuite par M. Caron ⁽⁴⁾, qui sont partisans de Jean II. Tel est aussi l'avis de M. Morin-Pons ⁽⁵⁾, qui me dit qu'il n'y a plus le moindre doute à ce sujet.

Cela concorde parfaitement avec le fait que les gros au type esterlin de la deuxième période d'Amédée V, dont nous parlerons plus loin, ont été copiés aussi par un évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui ne peut être que Guillaume III de Cardaillac (1327-1328) ou Guillaume IV Guitard (1328-1349), par Bertrand III ⁽⁶⁾, prince d'Orange (1282-1335), et par un évêque de Valence appelé aussi Guillaume, sur l'identité duquel on n'est pas mieux fixé qu'on ne l'était à l'origine sur celle de Jean. Poey d'Avant ⁽⁷⁾ donne ces pièces à Guillaume III de la Voulte (1378-1384), mais accorde que l'une ou l'autre pourrait être revendiquée par Guillaume II de Roussillon (1298-1329). Dans cette seconde hypothèse, tout s'arrangerait et s'expliquerait mieux ; les gros à l'aigle à une tête et ceux à l'aigle à deux têtes d'Amédée V auraient été imités suc-

(1) F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1862, n° 4703, t. III, p. 11, pl. CIII, fig. 3.

(2) D^r LONG, *Revue numismatique*, Blois, 1846, p. 360.

(3) Charvet, cité par E. CARON, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1882, p. 261.

(4) *Ibid.*

(5) Communication manuscrite.

(6) POEY D'AVANT, *op. cit.*, t. II, p. 390, pl. XCVII, fig. 2, n° 4482.

(7) *Op. cit.*, t. III, p. 13, pl. CIII, fig. 14.

cessivement par les deux évêques de Valence ses contemporains, Jean II et Guillaume II, et s'il venait à être prouvé que ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées, mais que c'est le comte de Savoie qui a imité le numéraire de Valence, cela ne changerait rien à mon raisonnement et Amédée IV ne serait toujours pour rien en cette affaire.

Enfin, on peut se demander si l'aigle monocéphale des gros dont il est question est bien réellement une armoirie et si ce n'est pas plutôt une imitation de celle qu'on voit sur les pièces analogues de Pierre I^{er} de Sicile (III comme roi d'Aragon) qui régnait de 1282 à 1285. La ressemblance entre ces deux figures d'animaux est très grande. Le gros du roi Pierre a été frappé en réalité par lui et par sa femme Constance, héritière de Sicile; il portait en ce pays le nom de *tari* et était taillé à raison de 96 à la livre napolitaine, c'est-à-dire qu'il devait peser de 3 grammes 28 à 3,33. En réalité, ceux qu'on possède ne pèsent que 3,15⁽¹⁾. On remarquera, car il n'y a pas de petit détail en numismatique, que l'aigle de ces *tari*, sans couronne à l'origine, en porte une à partir de Jacques I^{er} (1285-1296) et sous ses successeurs, en sorte que ce sont bien les pièces de Pierre I^{er} et de Constance qui ont servi de modèles à Amédée V. Cela resserre un peu le champ des conjectures relativement à la date probable de la première émission de ces monnaies en Savoie.

Voilà pour le type des gros. Étudions-en maintenant le titre et le poids, c'est-à-dire la valeur intrinsèque.

Quant au titre, sans attacher, après les expériences que j'ai faites, une trop grande importance à ce genre de constatations, je trouve que les chiffres qui m'ont été indiqués pour trois de ces pièces, 603, 631,5 et 633 millièmes, concordent assez bien entre eux. En tenant compte de ce que l'*argentum purum* du moyen âge ren-

(1) A. HEISS, *Descripcion general de las monedas Hispano-Cristianas, etc.*, Madrid, 1867, t. II, p. 341, pl. 116, fig. 2.

fermait encore $\frac{1}{24}$ d'alliage, ils correspondent à des titres de 7 deniers 13 grains à 7 deniers 22 grains.

A la grande rigueur, on pourrait encore dire que ces pièces sont à peu près d'aussi bon aloi que les gros du Piémont de l'ordonnance de 1297 qui devaient être à 8 deniers 12 grains et expliquer la différence par l'imperfection des procédés de fabrication, par la tolérance excessive, etc., mais d'autres considérations empêchent d'identifier ces deux genres de pièces.

En revanche, les titres trouvés pour nos gros sont à la fois trop élevés pour qu'on puisse en faire des *gros* ou des *aquilins* de l'ordonnance de 1300, qui devaient être, les premiers à 479, les seconds à 399 millièmes, et beaucoup trop bas pour qu'il soit question de les prendre pour les gros tournois de 1306, à 958 millièmes comme leurs congénères de France. On est donc forcé de conclure que ces pièces résultent d'une ordonnance qui ne nous est pas parvenue.

En les examinant maintenant au point de vue de la taille, on est étonné de constater de l'une à l'autre des différences de poids énormes pour des monnaies presque toutes très bien conservées, pour ne pas dire à fleur de coin, et frappées sur des flans réguliers; les extrêmes vont de 3,26 à 2,13, ce qui fait un rapport de plus de trois à deux. On voit quelquefois des différences de ce genre pour des pièces plus petites et de bas billon, frappées irrégulièrement, dont les unes sont à peu près intactes et les autres en plus ou moins mauvais état, mais pour qu'on puisse constater des écarts si considérables entre de grosses monnaies d'argent qui semblent être de la même espèce, il faut qu'elles aient été frappées d'après des systèmes différents. J'ai donc recherché si l'on ne pourrait pas répartir ces vingt-neuf poids si différents en deux ou plusieurs groupes de chiffres, oscillant autour de deux ou plusieurs moyennes, et si les groupes formés en se basant sur le poids ne se dis-

tingueraient pas aussi par des divergences dans le type ou la légende.

En procédant ainsi par tâtonnements, j'ai trouvé d'abord que les cinq gros à l'aigle colletée pèsent en moyenne 3,004 avec des écarts peu considérables allant de 2,83 à 3,26. J'en ai conclu provisoirement, d'après la loi empirique que j'ai rappelée plus haut, que le poids normal des pièces de cette variété doit certainement être supérieur à 3 grammes et probablement inférieur à celui de la plus lourde, 3,26, mais se rapprocher plutôt de ce dernier chiffre que du premier.

Considérant ensuite les vingt-trois gros où l'aigle a le col nu, et en éliminant comme on doit le faire en pareil cas les deux exemplaires, appartenant aux nos 25 et 29, qui présentent des différences en moins évidemment exorbitantes, puisqu'ils ne pèsent que 2,13 et 2,17, je trouve que les dix plus lourds pèsent en moyenne 3,004, avec des écarts allant de 2,81 à 3,26, et les onze plus légers 2,575, avec des écarts allant de 2,40 à 2,76. On remarquera que, pour les premiers, c'est exactement — plus exactement même que je ne l'aurais voulu — le même chiffre que pour les gros à l'aigle colletée. Du reste, les pièces dont le poids se rapproche de 3 grammes ne se distinguent en rien, quant aux empreintes, de celles qui pèsent en moyenne 2 grammes et demi; on trouve dans l'une et l'autre catégorie des exemplaires avec des croisettes dans les légendes et d'autres avec des étoiles, des exemplaires avec et sans apostrophe après l'H de MARCHO, etc. Force est donc de conclure qu'on a frappé aux mêmes types, mieux que cela, avec les mêmes coins ou des coins tout à fait semblables, à deux tailles très différentes.

Je remarque en outre que les deux poids moyens auxquels se rapportent les deux catégories de gros, les lourds et les légers, ne s'éloignent pas beaucoup, mais sans les atteindre tout à fait, des poids respectifs de deux espèces

de gros très répandus en Italie à la fin du XIII^e siècle et très appréciés, le tari de Sicile dont il a été parlé plus haut et le gros de six deniers de Gênes ; le premier pesait en fait 3,15 et le second de 2,62 à 2,80, moyenne 2,72. J'en conclus qu'au commencement, Amédée V émit des gros qu'il fit ressembler par l'aigle de l'avvers à ceux de Pierre d'Aragon et les frappa à peu près à la même taille et que, plus tard, cette innovation ayant été goûtée, il imagina de conserver jusque dans les moindres détails le type connu, tout en faisant des pièces plus légères d'après le pied gènois.

L'antériorité des gros frappés d'après le pied sicilien me paraît évidente : on ne conçoit pas pourquoi quelqu'un aurait cherché à rendre des pièces plus pesantes, valant par conséquent davantage, aussi semblables que possible à des pièces antérieures de moindre valeur, tandis que l'inverse se comprend fort bien. On peut donc, sans faire tort à Amédée V, supposer que l'exemple de Philippe le Bel, dont il devait adopter peu d'années après le système monétaire, l'avait engagé à se livrer comme lui à la tromperie monétaire organisée officiellement ; mais il n'alla pas tout à fait aussi loin que son modèle.

Enfin, pour résumer tout ce qui vient d'être dit des gros à l'aigle monocéphale, je crois qu'on peut affirmer qu'ils ont été frappés entre 1285 et 1297.

N^o 31. Aigle éployée à deux têtes, surmontée d'un point ou besant.

† × AMEDS × COMES : SAB'

Les besants qui suivent COMES sont marqués chacun, en creux, d'une ligne horizontale.

Ⓜ. Croix pattée, vidée, chargée d'un point (ou, si l'on préfère, croix formée de quatre équerres pattées, disposées autour d'un point) traversant les deux légendes, l'intérieure, AMED' et l'extérieure, entre deux grènetis, × PED MON TEN SIS

Argent. Poids : 2,17. Ma collection.

Cette pièce est une variété de celle que Promis a figurée sous le n° 1 de sa planche II ; l'attribution n'en est pas douteuse ; c'est un gros frappé pour le Piémont d'après l'ordonnance de 1296. — J'en ai vu cinq autres exemplaires, appartenant à divers marchands et collectionneurs, qui pèsent 2,40 ; 2,29 ; 2,25 ; 2,20 et 2,17, ce qui, avec la mienne, donne une moyenne de 2,247.

Les exemplaires de la variété décrite par Promis que je possède ou que j'ai examinés, pèsent en moyenne 2,283, et l'exemplaire unique d'une troisième variante décrite par M. Perrin ⁽¹⁾ 2,30, ce qui fait pour les gros du Piémont une moyenne générale de 2,263. Cela concorde assez bien avec les données de l'ordonnance, la première qui nous ait été conservée dans l'histoire du monnayage de Savoie, à teneur de laquelle ces pièces devaient être à 101 au marc, c'est-à-dire peser 2,462.

Je vois dans ces chiffres une continuation de l'affaiblissement des monnaies d'Amédée V ; d'abord des gros d'après le pied sicilien, pesant en réalité 3 grammes, puis des pièces au même type, mais d'après le pied génois, dont le poids effectif dépassait un peu 2 grammes et demi ; ensuite, troisième système, des gros qui étaient peut-être censés représenter des doubles deniers esterlins ; à ce compte, ils auraient dû peser 2,92, mais l'ordonnance les met à 2,462 et les mieux conservés que nous possédions n'atteignent pas tout à fait ce chiffre.

Le type tout nouveau de ces pièces est difficile à expliquer : l'aigle à deux têtes, selon la remarque de Promis, était à cette époque-là l'armoirie des seuls empereurs de Constantinople et cet auteur pense qu'elle ne figure sur les monnaies du comte de Savoie qu'à titre d'ornement comme sur les brocarts orientaux et sur les ouvrages d'orfèvrerie. Il est permis de mettre en doute cette expli-

(1) *Op. cit.*, p. 113, n° 23/2.

cation. On remarque en effet sur les gros qui nous occupent une seconde innovation, la croix traversante à doubles traits du revers, empruntée au type esterlin. — Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, ce type, avant de disparaître, s'altère peu à peu, surtout dans les Pays-Bas : « le poids et le module restent d'abord les mêmes⁽¹⁾ » « mais le portrait aux boucles est remplacé par des emblèmes particuliers; tantôt c'est l'aigle à deux têtes, tantôt des armoiries épiscopales; d'autres fois le portrait brabançon. Au revers, la croix pattée traversant la légende se maintient avec plus de persistance, » etc. Les deux particularités qui paraissent pour la première fois sur des monnaies de Savoie, l'aigle à deux têtes et la croix esterline, se trouvent aussi sur des monnaies de Guy de Dampierre⁽²⁾, duc de Flandre, 1251-1305, contemporain d'Amédée; il semble donc que celui-ci a imité les monnaies de ce pays, le plus riche et le plus commerçant de l'Europe, avec lequel lui-même et plusieurs membres de sa famille avaient eu des rapports de différente nature, et je rappelle à ce propos l'origine flamande que j'ai assignée⁽³⁾ à une pièce de Louis II, baron de Vaud, neveu d'Amédée V.

Il paraît que ces gros, imités des esterlins de Flandre, ont joui d'une certaine vogue puisqu'ils ont été imités à leur tour par l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par celui de Valence et par le prince d'Orange.

N^o 32. Croix traversante comme celle des gros du Piémont.

Deux légendes concentriques; l'intérieure AMED', l'extérieure *A ME DE VS

℞. Fleur à 6 pétales et à point central.

(1) J. CHAUTARD, *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le XIII^e et le XIV^e siècle*, Nancy, 1871, p. XXIV.

(2) *Ibid.*, pl. II, fig. 6 et pl. V, fig. 7.

(3) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 10^{me} année, p. 61.

† COMES · SABAVDIE

Billon. Poids : 0,81-82. Fruste. Collection de M. Arnold Meyer, à Genève.

N° 33. Avers comme au n° 32.

Ṛ. Fleur comme au n° 32.

† COMES SABAVDIE

Billon. Poids : 0,69. Très bien conservé, mais rogné. Collection de M. Meyer.

N° 34. Avers comme aux nos 32 et 33.

Ṛ. Fleur comme aux nos 32 et 33.

† COMES* SABADIE

Billon. Poids : 0,62. Fruste et rogné. Ma collection.

N° 35. Croix comme aux trois numéros qui précèdent.

Légende intérieure de même.

Légende extérieure A⁺ ME DE VS

Ṛ. Fleur comme aux trois numéros qui précèdent.

† COMES · SABADIE

Billon. Titre : 111 millièmes. Poids : 0,45. Très fruste. Ma collection.

N° 36. Croix et légende intérieure comme aux quatre numéros précédents.

Légende extérieure †A⁺ ME DE VS

Ṛ. Fleur comme aux numéros précédents.

† COMES SABAD'

Billon. Poids : 0,75-6. Excellente conservation. Ma collection.

Ces petites pièces sont des variétés du n° 3 de Promis, planche II. La similitude du type, en ce qui concerne la croix du revers, nous porte à les rapprocher, comme l'a fait cet auteur, des gros du Piémont dont il a été question plus haut et à admettre que ce sont les deniers

prévus par l'ordonnance de 1297 dont il fallait huit pour faire le gros (1).

Il est vrai qu'ils sont à la fois trop légers et surtout de trop mauvais aloi pour satisfaire aux données de l'ordonnance : ainsi, j'ai examiné cinq de ces deniers, de la variété décrite par Promis, qui étaient à fleur de coin et frappés sur des flans très complets : ils pesaient 0,82-3, 0,77, 0,74, 0,71 et 0,55-6 ; moyenne 0,72, tandis que normalement ils devraient peser 0,964 ; quant au métal, quelques-unes de ces pièces, entre autres le n° 36, paraissent être de cuivre à peine allié et d'autres de très bas billon : un exemplaire du n° 35, qui paraissait être dans la bonne moyenne, n'a donné à l'essai que 111 millièmes au lieu de 207 qu'indique le calcul. Mais ces pièces ne cadreraient guère mieux avec les prescriptions de l'ordonnance de 1306 quant à la taille et s'en écarteraient encore plus quant au titre ; on est donc forcé d'admettre que l'ordonnance de 1297 a été suivie, à bref délai, d'une ou plusieurs autres que nous ne connaissons pas, qui conservèrent aux deniers du Piémont le même type tout en en affaiblissant la taille et la bonté.

N° 37. Croix pattée semblable à celle des gros et des petits deniers du Piémont.

· A M E D ·

℞. Fleur à 6 pétales rhomboïdaux et à point central.

+ COM SABAVD'

Billon. Module : 14 millimètres (les petits deniers décrits ci-dessus, n°s 32 à 36, en ont 18). Poids : 0,33 (pour mémoire ; exemplaire fortement rogné). Collection de M. Arnold Meyer.

Variété de Promis (*Monete inedite del Piemonte*, n° 3, pl. I, fig. 3) qui en fait avec raison l'obole du petit denier

(1) En effet, ils contiennent à peu près huit fois moins de métal précieux : d'après l'ordonnance, le gros devait renfermer 1,744 d'*argentum comitis*, le denier 0,207.

du Piémont. Son exemplaire pesait 8 grains, soit 0,426. J'en possède un qui pèse 0,37.

Cette petite pièce, connue maintenant en deux variétés, a une certaine importance, parce que n'étant pas prévue par l'ordonnance de 1297, qui institue les gros et les deniers du Piémont, mais qui ne mentionne pas les oboles, elle prouve qu'entre cette ordonnance et celle de 1306 par laquelle Amédée V réforma entièrement son système monétaire, il doit y en avoir eu au moins une autre, qui ne nous est pas parvenue, en conformité de laquelle ont été frappés cette obole et une partie des petits deniers dont j'ai parlé.

N° 38. Croix pattée.

+ ◊ AME ✱ DEVS ◊

℞. Fleur à 6 pétales rhomboïdaux et à point central.

+ ◊ COMES ✱ SAB' ◊

Billon. Poids : 0,86. Fruste. Collection de M. Bieler. Variété de Promis, n° 2 de ce règne (pl. II, fig. 2).

Il n'est pas facile de dire d'après quelle ordonnance cette pièce a été frappée et quel nom elle doit porter : Promis l'appelle petit denier noir de 16 au gros, à la page 79 de son texte descriptif et petit denier blanc à la page 445 de ses tableaux synoptiques, c'est-à-dire que, d'après cette seconde manière, il lui assigne une valeur quintuple. — Aux deux endroits il la dit frappée à Saint-Symphorien d'Ozon d'après l'ordonnance de 1306, en quoi je pense qu'il a raison.

Maintenant, est-ce un denier blanc ou un denier noir? Le premier devait peser 1,397, le second 0,914, le premier devait être à 878 millièmes, le second à 279. Je ne connais ni le poids ni le titre de la variété décrite par Promis ; quant à celle que j'ai eue entre les mains, elle est certainement de trop bas billon pour être identifiée avec une pièce d'argent de bon aloi et je n'hésiterais pas à la prendre pour un petit denier noir, c'est-à-dire à adopter

la première opinion du savant de Turin, si j'étais sûr que les monnaies émises d'abord dans de bonnes conditions en 1306 n'ont pas été frappées plus tard aux mêmes types, mais à des poids et titres très inférieurs, d'après l'exemple de Philippe le Bel.

Cette partie de la numismatique d'Amédée V est encore fort obscure et je n'ai pas la prétention de l'élucider dans l'état actuel des connaissances. On possède le texte de l'ordonnance de 1306, par laquelle ce prince réforma son organisation monétaire et introduisit dans ses états le système tournois, ce qui est d'une haute importance pour la suite de l'histoire monétaire de la Savoie⁽¹⁾ où le gros tournois, devenu le gros de Savoie, servit d'unité monétaire jusqu'à ce qu'il fut remplacé sous Emmanuel-Philibert, en 1561, par la livre et le sol. Le système adopté en 1306 comportait trois pièces, qui étaient les multiples les unes des autres et dont les valeurs étaient proportionnelles à 16, à 5 et à 1, le gros, le blanc et le denier noir ou viennois. Les deux premières ne nous sont point parvenues, la troisième seule est connue et encore pas d'une manière bien satisfaisante. Espérons que des découvertes de trésors ou de pièces isolées viendront compléter nos connaissances et je me permets d'attirer tout spécialement sur ce point l'attention des numismates.

ÉDOUARD

1323-1329

Sous ce prince, les ordres de frappe, dont nous avons constaté l'apparition du temps de son père et prédécesseur Amédée V, font de nouveau entièrement défaut ; il n'a laissé que quelques rares monnaies (des forts et des viennois), auxquelles je puis ajouter les trois variétés qui suivent.

(1) Et pour celle des pays voisins qui lui ont emprunté leur système monétaire, entre autres pour la région du Léman.